



## Questions & Réponses

Titre: Gestionnaire de projets, niveau 3	
Numéro de Sollicitation: ISED-201531	Date: 25 janvier, 2022

NO	Questions	Réponses
1	<p>Y a-t-il eu un titulaire dans les douze mois (ou plus) soit en tant que mandat ; Contrat occasionnel ou d'agence (fournisseur unique, SAT, SPST, SPICT) exécutant ces tâches ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· Si oui, le fournisseur titulaire a-t-il été invité ?</li><li>· Si oui, pouvez-vous fournir le nombre de jours travaillés sur ledit contrat ainsi que la valeur en dollars ?</li></ul>	<p>Oui, il y a eu des titulaires dans le cadre d'un contrat existant (TSPS) au cours des douze derniers mois.</p> <p>a) Le fournisseur historique était KPMG. Ils n'étaient pas invités.</p> <p>a) b) Le nombre de jours travaillés est complexe car il y avait différentes ressources pour différentes périodes de temps. Pour l'année initiale du contrat et les années d'option, il y a eu entre 1 et 3 entrepreneurs engagés à tout moment, avec une valeur en dollars de 1 769 911,50 \$.</p>
2	<p>Compte tenu de la nature inconnue des directives sur site par rapport à distance/travail à domicile dans un avenir prévisible, le client peut-il modifier l'emplacement de l'Annexe A/Énoncé des travaux 8.0 pour permettre un lieu de travail à distance ou hybride (bureau/hors site) ?</p>	<p>À l'annexe A, la section 8.0 stipule : « L'entrepreneur effectuera les travaux dans les locaux d'Innovation, Sciences et Développement économique situés au 235, rue Queen, Ottawa ou par télétravail tel que déterminé par Innovation Canada.</p> <p>En d'autres termes, si cela est déterminé par Innovation Canada, l'entrepreneur peut travailler à distance.</p>
3	<p>Dans M1, est-il supposé que la ressource principale du gestionnaire de projet a déjà réalisé des projets avec ISDE ?</p>	<p>Non, il n'est pas présumé que le gestionnaire principal de projets a des projets antérieurs avec ISDE.</p>



	<p>- Si la ressource proposée n'a pas de projet ISDE, comment la ressource d'une entreprise est-elle conforme pour M1 ? - Faut-il le supprimer ?</p>	<p>Comme indiqué dans la demande de propositions pour les informations complémentaires requises :</p> <p>« Si la ressource proposée N'A PAS été contracté par Innovation, Science et Développement économique Canada (anciennement Industrie Canada) au cours de la dernière cinq (5) ans, rien n'est exigé pour le M1.</p> <p>Le fournisseur peut répondre par « Sans objet » comme réponse raisonnable.</p>
4	<p>Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer si la ressource soumise à cette étape devrait être unilingue ou bilingue?</p>	<p>Selon la tâche, le travail sera effectué en anglais ou en français. Cela sera déterminé tâche par tâche.</p> <p>Par conséquent, les ressources soumises peuvent être unilingues.</p>
5	<p>En ce qui concerne l'appel d'offres en question, l'exigence corporative obligatoire CM1, ISDE accepterait-il un contrat de référence où le travail était dans la catégorie de ressources « Directeur de projet » si toutes les autres conditions étaient remplies ? (Par opposition à la catégorie de ressources "Gestionnaire de projet").</p>	<p>Non, seul le travail effectué dans la catégorie de ressources du gestionnaire de projet est jugé acceptable.</p>
6	<p>Le critère corporatif obligatoire CM1 exige des contrats de référence d'une valeur minimale de seulement 100 000 \$. L'intention de cette demande de propositions est d'attribuer un contrat d'une valeur maximale de 3,75 millions de dollars. Afin de correspondre au résultat attendu de cette sollicitation, la Couronne pourrait-elle modifier ce critère pour exiger des contrats référencés d'une valeur minimale de 3,75 millions de dollars ?</p>	<p>Chaque contrat client cité doit avoir une valeur contractuelle totale minimale de 100 000,00 \$ pour la catégorie de ressources indiquée (gestionnaire de projet principal SPTS/SPIC ou gestionnaire principal de projet opérationnel). Pour encourager la concurrence, nous laisserons la valeur minimale à 100 000 \$.</p>
7	<p>Exigence d'entreprise CM1 demande des références de contrat d'une valeur minimale de 100 000 \$ qui, selon le soumissionnaire, ne démontreront pas la</p>	<p>Le montant de 3,75 millions de dollars est le maximum de la valeur du contrat, nous ne recherchons donc pas de fournisseurs pouvant dépasser ce</p>



	capacité d'un fournisseur à fournir des ressources de gestionnaire de projet de qualité au niveau attendu du contrat résultant de la présente DP. La Couronne pourrait-elle ajuster CM1 pour demander aux fournisseurs de fournir des exemples de contrats facturés où les fournisseurs ont facturé plus de 3,75 millions de dollars pour les gestionnaires de projet ?	montant. Non, cela ne sera pas modifié.
8	<p>Pour CM1- La Couronne autoriserait-elle que les références ne proviennent pas des SPICT/SPTS puisque la Couronne autorise que les références d'entreprise soient données par des « corps de la Couronne ou des organisations gouvernementales provinciales » et qu'ils n'utilisent pas les SPICT ou les SPTS ? Tant que le rôle / la catégorie est celui d'un chef de projet senior, cela suffira ?</p> <p>« Le soumissionnaire doit fournir des références corporatives de gestionnaire de projet principal ou de gestionnaire de projet opérationnel principal pour les SPTS/SPICT pour deux (2) ministères/agences/sociétés d'État ou organisations gouvernementales provinciales clients distincts et distincts du gouvernement du Canada (GC) au cours des huit (8 derniers mois). ) ans."</p>	Elle sera permise si les travaux réalisés ont été exécutés dans le cadre d'un contrat avec une société d'État ou des organismes du gouvernement provincial. Si le contrat était avec un ministère ou un organisme du gouvernement du Canada (GC), il doit être en vertu d'une SPTS ou d'un SPICT en tant que gestionnaire principal de projet ou gestionnaire principal de projet opérationnel.
9	La page 17 indique : b. Attestation de langue – anglais et français essentiels - En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il se voit attribuer un contrat à la suite de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission parlera couramment l'anglais et le français. La ou les personnes proposées doivent être capables de communiquer oralement et par écrit en anglais et en français sans aucune aide et avec un minimum d'erreurs.	Une modification à la certification de langue sera changée en anglais ou en français. La ressource, ou la personne proposée, peut être unilingue. Les soumissions pour l'offre peuvent être en anglais ou en français.



	<p>Page 33 indique - 9.0 LANGUE OFFICIELLE - Selon la tâche, le travail sera effectué en anglais ou en français. Cela sera déterminé tâche par tâche.</p> <p>Si la Couronne pouvait préciser la langue que la ressource doit respecter lors de la soumission de la soumission.</p>	
10	<p>Étant donné que l'annexe A – Énoncé des travaux, 9.0 Langue officielle (page 33), indique « Selon la tâche, les travaux seront effectués en anglais ou en français. Cela sera déterminé tâche par tâche », veuillez préciser que la certification linguistique à la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection (page 17) devrait soit se rapporter uniquement à la ressource incluse dans cette soumission, et donc lire : « En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que, <del>s'il se voit attribuer un contrat à la suite de la demande de soumissions</del>, chaque personne proposée dans sa soumission parlera couramment l'anglais et le français. La ou les personnes proposées doivent être capables de communiquer oralement et par écrit en anglais et en français sans aucune aide et avec un minimum d'erreurs », ou être révisées pour inclure toutes les ressources potentielles sur le contrat, qu'elles soient sur un TA nécessitant une ou les deux langues .</p>	<p>Une modification à la certification de langue sera changée en anglais ou en français.</p> <p>La ressource, ou la personne proposée, peut être unilingue. Les soumissions pour l'offre peuvent être en anglais ou en français.</p>
11	<p>Le PR5 de la grille des critères d'évaluation cotés (annexe A, page 43) indique « Expérience de travail professionnelle démontrée en participant à des examens par étape » comme critère. Cependant, dans la colonne Informations d'appui requises, il est indiqué « Pour fournir un contexte, les soumissionnaires doivent inclure une</p>	<p>PR5 sous Informations complémentaires requises sera modifié pour :</p> <p>"Pour fournir un contexte, les soumissionnaires doit inclure une description des documents préparés pour le processus d'examen par étape »</p>



	<p>description du plan de communication du projet élaboré ». Veuillez confirmer que cela devrait être corrigé pour indiquer « Pour fournir un contexte, les soumissionnaires doivent inclure une description de l'examen par étapes ».</p>	
12	<p>Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, section 2.4 Demandes de renseignements – demande de soumissions (page 8) indique que toutes les demandes de renseignements doivent être soumises « au plus tard à 14 h 00. HAE le vendredi 4 février 2022 ». Étant donné que l'offre se termine à cette date, nous supposons qu'il s'agit d'une erreur. La Couronne peut-elle confirmer la date limite pour les questions ?</p>	<p>Une correction a été apportée pour refléter ce qui suit :</p> <p>Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard trois (3) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes reçues après cette heure peuvent ne pas recevoir de réponse.</p>
13	<p>En ce qui concerne l'exigence de sécurité pour la ressource, la page 33 de la DP (annexe A, section 11.0 Sécurité) indique qu'elle « devra avoir une habilitation de sécurité au niveau secret » et la section 7.4 Exigences relatives à la sécurité, l'article 2 indique également secret ; cependant, la fiabilité et le secret sont cochés dans la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à la page 48 (annexe E). La Couronne peut-elle confirmer laquelle est correcte ?</p>	<p>Nous confirmons que le Consultant devra détenir une cote de sécurité secrète conformément à la section 11.0. Veuillez vous reporter à la section 7.4 Exigences de sécurité pour plus de précisions.</p>